



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/C.1/46/11  
24 octobre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session  
Point 68 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 21 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par  
les Représentants permanents des Pays-Bas, de l'Union des Républiques  
socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique

Nous avons l'honneur de vous transmettre le texte, en anglais et en français, d'une Déclaration sur la Yougoslavie publiée le 18 octobre 1991 par la Communauté européenne et ses Etats membres, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 68 de l'ordre du jour de la quarante-sixième session.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du  
Royaume des Pays-Bas

(Signé) Robert J. VAN SCHAİK

L'Ambassadeur,

Représentant permanent des  
Etats-Unis d'Amérique

(Signé) Thomas R. PICKERING

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Union  
des Républiques socialistes  
soviétiques

(Signé) Yuliy M. VORONTSOV

Annexe

DECLARATION SUR LA YUGOSLAVIE PUBLIEE PAR LA COMMUNAUTE  
EUROPENNE ET SES ETATS MEMBRES, LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE  
ET L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES A  
LA HAYE LE 18 OCTOBRE 1991

[Original : anglais et français]

La Communauté européenne et ses Etats membres, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont profondément préoccupés par la poursuite de la violence et de l'effusion de sang en Yougoslavie. Aucun des accords de cessez-le-feu agréés dans ces trois derniers mois n'a été pleinement mis en oeuvre. Nous sommes convaincus que les accords de cessez-le-feu offrent la seule voie susceptible d'éviter la détérioration de ce conflit et d'apporter une résolution juste et pacifique.

Nous lançons un appel aux Présidents des Républiques, qui participeront vendredi à la réunion plénière de la Conférence sur la Yougoslavie, pour qu'ils réitèrent leur appui au processus de paix et leur adhésion complète aux engagements déjà pris.

En demandant la fin des hostilités et l'observation des accords de cessez-le-feu, nous sommes guidés par nos préoccupations concernant le destin de tous les peuples de la Yougoslavie, les droits de toutes les minorités et l'avenir de la région balcanique et de l'Europe dans son ensemble. Nous déplorons la terrible violence et les pertes en vies humaines qui ont eu lieu et le risque de voir cette souffrance s'accroître au cas où une solution ne serait pas apportée au conflit. Nous sommes particulièrement inquiets des rapports qui font état d'attaques continues contre des objectifs civils par des éléments de l'Armée fédérale ainsi que par des forces irrégulières serbes et croates. La poursuite des activités militaires en Croatie menace d'étendre la confrontation armée à d'autres régions de la Yougoslavie.

Notre volonté commune est de promouvoir l'arrêt complet et rapide des activités militaires, condition préalable et essentielle à un règlement. Nous condamnons le recours à la force pour résoudre des différends politiques. Nous rejetons également l'usage de la force pour modifier des frontières établies, qu'elles soient extérieures ou intérieures. Ces actions sont totalement inacceptables en 1991 au coeur de l'Europe. Les principes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe concernant les frontières, les droits des minorités et le pluralisme politique guident notre approche de la solution du conflit et doivent être respectés et observés en Yougoslavie par les parties elles-mêmes. Nous n'accepterons aucune issue qui violerait ces principes.

La Croatie et l'Armée fédérale doivent entamer sérieusement des discussions sur le statut de l'Armée fédérale pendant la période intérimaire. La Communauté européenne et ses Etats membres, par l'entremise de leurs missions d'observateurs ou par d'autres moyens, pourraient faciliter ce processus.

Les Etats-Unis et l'URSS réitèrent leur plein soutien aux efforts de la Communauté et de ses Etats membres, sous mandat de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dans leur médiation en vue d'une solution pacifique de la crise yougoslave, notamment grâce à la Conférence sur la Yougoslavie et à la Commission d'arbitrage qui a été créée dans ce cadre.

Les Etats-Unis et l'URSS expriment leur disponibilité à soutenir les mesures restrictives appliquées par la Communauté et ses Etats membres pour contribuer à la réussite de la Conférence sur la Yougoslavie.

La Communauté européenne et ses Etats membres, les Etats-Unis et l'URSS soutiennent également les efforts du Secrétaire général pour faire avancer les perspectives d'une solution pacifique.

-----

